

# CERTIFICAT

## de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.


**Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :**

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,  
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : <b>AB - 01115404 - 21 - 1</b>				
2. Nom et adresse de l'opérateur : <b>SCEA LES JARDINS DE LA BIZALLE</b> Sounet 32700 - MARSOLAN Activité principale : <b>Producteur</b>		3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle :  QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16		
4. Catégories de produits/activité :  <i>Productions végétales :</i> Triticale Mélanges fourragers : MLG Mélanges fourragers : MLF Luzerne Prairie temporaire : prairie rotation longue Prairie temporaire : prairie rotation longue Prairie permanente Jachère, gel annuel entrant en rotation Autres : prairie rotation longue Lin non textile Soja Blé tendre	5. Définis comme :		6. Période de validité	
			du :                      au :	
		biologique	07/07/2021	31/03/2023
		biologique	07/07/2021	31/03/2023
		biologique	07/07/2021	31/03/2023
		biologique	07/07/2021	31/03/2023
		biologique	07/07/2021	31/03/2023
		biologique	07/07/2021	31/03/2023
		biologique	07/07/2021	31/03/2023
		biologique	07/07/2021	31/03/2023
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus		7. Date de contrôle : <b>07/07/2021</b>		

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande  
Le 27/08/2021  
Le Directeur, François LUQUET



Page 1

# CERTIFICAT

## de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

**Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :**

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : <b>AB - 01115404 - 21 - 1</b>			
2. Nom et adresse de l'opérateur : <b>SCEA LES JARDINS DE LA BIZALLE</b> Sounet 32700 - MARSOLAN Activité principale : <b>Producteur</b>		3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle :  QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16	
4. Catégories de produits/activité :  <i>Productions végétales :</i> Jachère, gel annuel entrant en rotation Tournesol Orge Maraîchage plein champ : FLA  <i>Productions animales :</i> Brebis viande Béliers		5. Définis comme :	6. Période de validité
			du :                      au :
		conventionnel en parallèle	07/07/2021      31/03/2023
		conventionnel en parallèle	07/07/2021      31/03/2023
		conventionnel en parallèle	07/07/2021      31/03/2023
		conventionnel en parallèle	07/07/2021      31/03/2023
		biologique	07/07/2021      31/03/2023
		biologique	07/07/2021      31/03/2023
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus		7. Date de contrôle :                      07/07/2021	

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande  
Le 27/08/2021  
Le Directeur, François LUQUET

